22 juin 2018

Appel à projets : « Handicap et perte d’autonomie : innovation sociale par le *design* »

La CNSA lance un appel à projets pour encourager des collaborations entre acteurs du champ du handicap et de la perte d’autonomie et *designers*. La CNSA souhaite ainsi faire émerger des solutions innovantes qui amélioreront les réponses apportées aux personnes âgées en perte d’autonomie et aux personnes handicapées.

Repenser un accueil de jour gériatrique, améliorer l’organisation d’une maison départementale du handicap (MDPH) pour faciliter les démarches des usagers…L’innovation sociale par le *design* consiste à élaborer collectivement une organisation, un service, un produit ou encore une application numérique ayant vocation à répondre à des besoins sociaux. Selon les principes du *design*, les *designers* s’immergent sur le terrain pour identifier les points à améliorer. Leurs propositions sont ensuite testées grâce à la réalisation de prototypes puis modifiées en fonction des remarques des utilisateurs afin d’aboutir à une solution qui convienne aux différentes parties prenantes.

Tout projet innovant destiné à améliorer l’accompagnement des personnes handicapées ou des personnes âgées en perte d’autonomie - vivant à domicile ou en établissement - du champ de compétence de la CNSA est susceptible d’être éligible. Il doit impérativement reposer sur un partenariat entre un porteur de projet acteur du secteur médico-social et un acteur du monde du *design*.

La CNSA entend ainsi :

* acculturer le secteur aux approches de design
* intéresser les *designers* aux enjeux du handicap et de la perte d'autonomie
* faire émerger des réponses innovantes à partir de constats de terrain
* vérifier / donner à voir le potentiel du *design* comme mode de construction de solutions, de services et de politiques publiques dans le champ de l’autonomie.

Afin de capitaliser sur les résultats, la CNSA organisera un séminaire de restitution en juin 2020.

Comment participer ?

Les porteurs de projet sont invités à déposer leur dossier entre le 3 et le 28 septembre 2018 sur la [plate-forme de dépôt de la CNSA](https://galis-subventions.cnsa.fr/account-management/cnsa-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fgalis-subventions.cnsa.fr%2Faides%2F%23%2Fcnsa%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-cnsa-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fgalis-subventions.cnsa.fr%2Faides%2F%23%2Fcnsa%2Fmentions-legales,Mentions%20l%C3%) en sélectionnant la télé-procédure « Appel à projets thématique 2018 ». Dans l’intervalle, ils pourront adresser toute demande de renseignements à l’adresse suivante : [innovation2018@cnsa.fr](mailto:innovation2018@cnsa.fr)

Le texte intégral de l’appel à projets est consultable sur le site de la CNSA dans la rubrique « Soutien à la recherche et à l’innovation ».

* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

* Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d’autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.
* Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
* Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
* Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2018, la CNSA gère un budget de plus de 26 milliards d'euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)